

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 novembre 2021

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Ardèche  
Arrondissement de  
Largentière  
**COMMUNE DE  
BORNE**

Le 28 novembre 2021 à 10h le conseil municipal de Borne, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Borne.

Date de convocation : 21 novembre 2021. Conseillers en exercice : 7. Présents ou représentés : 7

Conseillers présents : Champel Thierry, Gleyze André, Michel Yves, Tailland Thierry.

Absentes excusées : Gleyze Jeannine donne son pouvoir à Thierry CHAMPEL, Laborde Josette donne son pouvoir à Thierry Champel, . Perrin Jean-Michel donne son pouvoir à Thierry Tailland.

Secrétaire de séance : Michel Yves

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

**Objet : Assurance couvrant les risques statutaires du personnel.**

Le Maire indique à l'Assemblée qu'il convient que la commune soit assuré pour les risques statutaires de son personnel. En effet, en cas de maladie, d'accident, d'invalidité, de maternité ou de décès, les risques financiers pour notre collectivité peuvent être très lourds.

A cet effet, le Maire a demandé une proposition à l'assurance Groupama et les tarifs de groupe obtenus par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Après étude de ces deux propositions, il s'avère qu'à prestations égales, le tarif proposé par Groupama est plus avantageux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'adhérer à l'assurance couvrant les risques statutaires des agents sous le régime de la CNRACL et ceux sous le régime de l'IRCANTEC auprès de Groupama selon le devis joint en annexe.
- Il choisit l'option de remboursement à 100 %
- Il charge le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de la présente décision et de signer au nom de la commune les différents documents qui s'y rattachent

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Thierry CHAMPEL